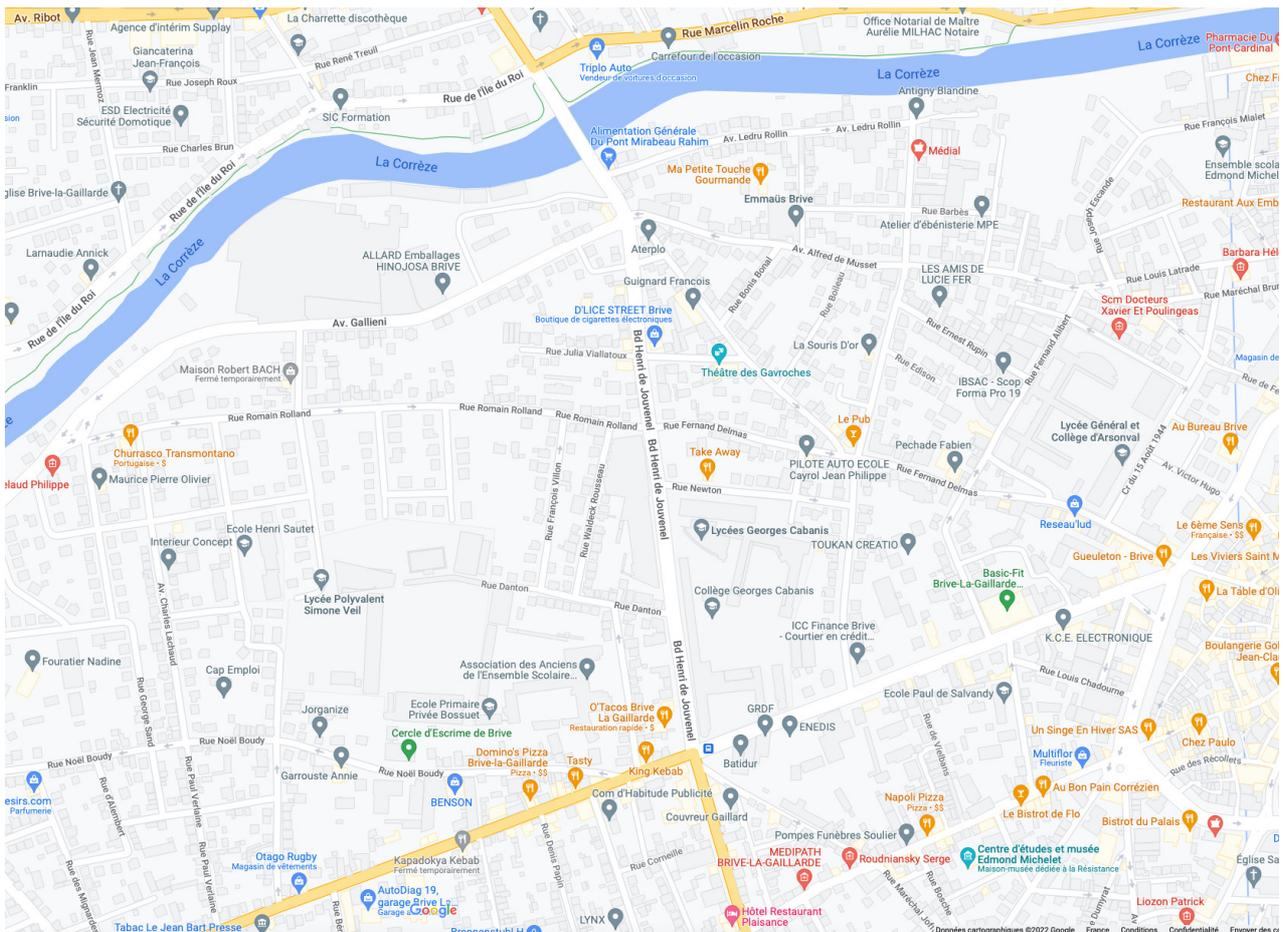


# TOUS À VÉLO

## Étude du plan de déplacement dans le quartier des Lycées.

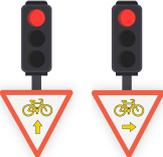


Promouvoir l'utilisation du vélo au quotidien pour sauver la planète en réfléchissant à un plan de circulation dans le quartier des lycées de la ville de Brive La Gaillarde.

Source : Google maps

# Les panneaux de signalisation à connaître à vélo

## À VÉLO : LES PANNEAUX DE SIGNALISATION À CONNAÎTRE

 <p><b>ACCÈS INTERDIT AUX CYCLES</b></p>	 <p><b>BANDE OU PISTE CYCLABLE CONSEILLÉE ET RÉSERVÉE AUX CYCLES (DÉBUT ET FIN)</b></p>	 <p><b>PISTE OU BANDE OBLIGATOIRE POUR LES CYCLES (DÉBUT ET FIN)</b></p>	 <p><b>PANONCEAU DE CATÉGORIE CYCLE : VOIE RÉSERVÉE AUX VÉHICULES DE TRANSPORT EN COMMUN ET AUTORISÉE AUX CYCLES</b></p>
 <p><b>SIGNALISATION D'UNE VOIE VERTE : RÉSERVÉE AUX PIÉTONS, AUX CAVALIERS ET AUX VÉHICULES NON MOTORISÉS (DÉBUT ET FIN)</b></p>	 <p><b>DOUBLE-SENS CYCLABLE : VOIE À DOUBLE SENS POUR LES CYCLES ET À SENS UNIQUE POUR LES AUTRES VÉHICULES</b></p>	 <p><b>TOUT DROIT OU TOURNE-À-DROITE : AUTORISATION DE DÉPASSER LE FEU ROUGE, EN CÉDANT LE PASSAGE AUX PIÉTONS ET AUX VÉHICULES QUI BÉNÉFICIENT DU FEU VERT</b></p>	 <p><b>ZONE DE RENCONTRE : PRIORITÉ AUX PIÉTONS ; DOUBLE-SENS CYCLABLE</b></p>

Source : Site de la sécurité routière

---

## Les aménagements

### Une piste cyclable

Une piste cyclable c'est quoi ? Une piste cyclable est une piste cyclable séparée de la circulation motorisée et dédiée au cyclisme ou partagée avec les piétons ou d'autres utilisateurs non motorisés.



Ci-dessus l'exemple d'une piste cyclable séparée de la rue et du trottoir.

En général, une piste cyclable est séparée de la rue, par les places de parking, un muret ou un petit terre-plein par exemple. Maximisant la sécurité des cyclistes qui y roulent. Elles représentent des chaussées exclusivement réservée aux vélos et cycles.

Leur entrée est indiquée par un panneau rond du format suivant :



Pour aller plus loin : ce panneau peut aussi indiquer une obligation d'utilisation des bandes cyclables. Dans ce cas là, l'avis du préfet est obligatoire et les panneaux B22a et B40 doivent être en place pour signifier, respectivement, l'entrée et la sortie de la bande cyclable.

Source : Fixie Lille

## Une bande cyclable

Une bande cyclable c'est quoi ? Une bande cyclable est un aménagement cyclable, au niveau de la chaussée réservé au cycliste. Elle est généralement séparé des autres voies par une ligne longitudinale ou un marquage spécifique. Cette signalisation pouvant être complétée par des pictogrammes cyclistes et des flèches indiquant le sens de circulation.



Exemple d'une bande cyclable «simple», soit dans une seule direction.



Exemple d'une bande cyclable bi-directionnelle où les cyclistes sont du même côté de la rue.

Pour aller plus loin : l'article R 110-2 du Code de la route définit la bande cyclable comme une voie exclusivement réservée aux cycles à 2 ou 3 roues sur la chaussée. Soit pas d'engins motorisés, comme nous vous l'indiquions précédemment !

L'entrée du bande cyclable, sera toujours indiquée par le panneau ci-dessous :



## Le SAS vélo

Le SAS vélo c'est quoi ? Un sas cyclable, sas vélo ou zone avancée pour cyclistes est un espace réservé aux cyclistes, entre la ligne d'arrêt des véhicules et un passage piéton à un carrefour à feux tricolores qui permet la réinsertion du cycliste dans la circulation classique.



Source : Fixie Lille

## **Le double sens cyclable : principe et avantages pour le cycliste**

Qu'est qu'un double sens cyclable ? Un double-sens cyclable (DSC) est une **voie de circulation à double sens dont l'un est réservé aux cyclistes**. Les conducteurs de véhicules motorisés y sont autorisés à circuler dans un seul sens, les cyclistes dans les deux sens. Ce type d'aménagement est couramment (mais improprement) appelé « contre-sens cyclable ».

Les **cyclomoteurs** y sont **interdits**, sauf exception.

Collectif Cycliste 37

## Le double-sens cyclable

Il s'agit d'une **rue autorisée dans les deux sens pour les cyclistes** tout en restant à sens unique pour les véhicules motorisés. Il existe **depuis 2008 dans le Code de la route**.



**SAUF**  


**Le panneau « sauf vélo »** ajouté sous le panneau sens interdit, permet aux cyclistes de circuler en sens inverse des autres véhicules.



Panneau annonçant l'entrée dans une rue à double-sens cyclable et indiquant que des cyclistes peuvent arriver en face.

**Le saviez-vous ?**

Le double-sens cyclable est **exclusivement réservé aux cyclistes**. Il est donc interdit aux deux roues motorisés.

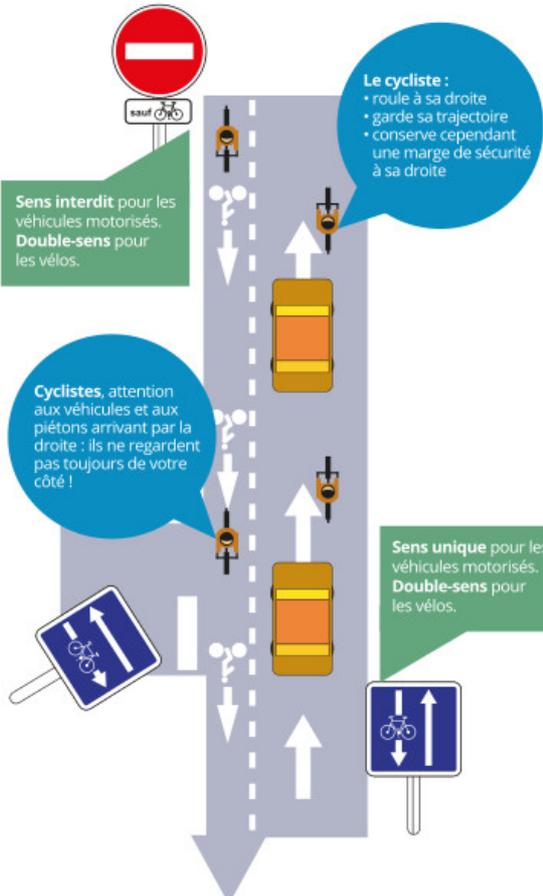
Les cyclistes doivent toujours y **rouler à LEUR droite**, sans circuler trop près des véhicules en stationnement (gare à l'ouverture de portières !)

La **sécurité** des cyclistes est assurée puisqu'ils voient arriver les automobilistes en face (et réciproquement). Il y a très peu d'accidents dans les rues en double-sens cyclable. Attention toutefois aux **croisements et aux entrées riverains** : les automobilistes et les piétons ne s'attendent pas toujours à voir arriver des cyclistes dans les deux sens.



Pour plus d'informations  
[www.cc37.org](http://www.cc37.org)

  
**Collectif Cycliste 37**



**Sens interdit** pour les véhicules motorisés. **Double-sens** pour les vélos.

**Le cycliste :**

- roule à sa droite
- garde sa trajectoire
- conserve cependant une marge de sécurité à sa droite

**Cyclistes, attention** aux véhicules et aux piétons arrivant par la droite : ils ne regardent pas toujours de votre côté !

**Sens unique** pour les véhicules motorisés. **Double-sens** pour les vélos.

Ne pas jeter sur la voie publique

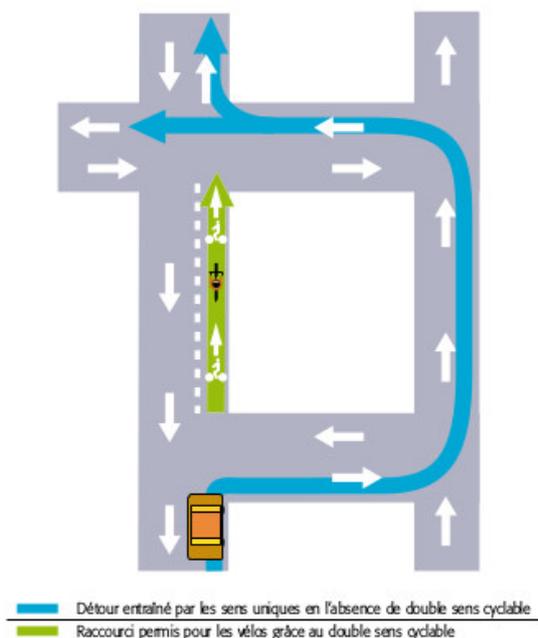
**Les réflexes à adopter :**

- **Automobilistes**, quand nous coupons une rue à sens unique, regardons des deux côtés !
- **Piétons**, quand nous traversons, regardons des deux côtés !
- **Cyclistes**, soyons attentifs aux piétons qui traversent la chaussée, tous ne sont pas encore habitués à cet aménagement.

Source : Collectif Cycliste 37

## Les avantages du double sens cyclable

Les sens uniques ont d'abord été créés pour l'automobile : pour résoudre les difficultés de croisement, fluidifier le trafic ou augmenter le nombre de places de stationnement.



Quand les sens uniques sont indispensables, la circulation des cyclistes peut être facilitée par la création de doubles sens cyclables.

- **réduction sensible des distances**
- **meilleure lisibilité des itinéraires**
- plus grande **perméabilité des quartiers**
- **itinéraires plus sûrs** permettant d'éviter les grands axes et des manœuvres risquées (tourne à gauche)

Les autres usagers profitent aussi d'une meilleure sécurité, grâce à la réduction de la vitesse des véhicules motorisés.

## Une vidéo pour comprendre

vidéo sur le double-sens cyclable réalisée par le **Club des Villes et Territoires Cyclables** :



Source : Collectif Cycliste 37